



**MINISTÈRE
DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat
général**

LÉGISLATION ET RÉFORMES FISCALES

(Direction générale des impôts, 1920-1967)

Répertoire méthodique détaillé

établi par Sylvie JULIEN

1ère édition électronique

Centre des archives économiques et financières
Savigny-le-Temple

2023

Cet instrument de recherche a été rédigé avec un logiciel de traitement de texte.
Il est en français.
Conforme à la norme ISAD(G) et aux règles d'application de la DTD EAD
(version 2002).

Sommaire

Travaux législatifs et réglementaires.....	7
--	---

Référence

B-0061868 - B-0061878

Niveau de description

Dossier

Intitulé

Législation fiscale

Dates extrêmes

1920-1967

Noms des principaux producteurs

Direction générale des impôts, service de la législation fiscale.

Importance matérielle

11 boîtes soit 1,37 mètres linéaires.

Langue des documents

Français

Institution responsable de l'accès intellectuel

Service des archives économiques et financières

Localisation physique

Savigny-le-Temple (77)

Conditions d'accès

Communicabilité selon les articles L.213-1 à L.213-6 du Code du patrimoine.

Conditions d'utilisation

La reproduction de ces documents est soumise au règlement intérieur de la salle de lecture du Service des archives économiques et financières.

Modalités d'entrée

Versement du 14 octobre 1980 portant la référence PH 055/80.

Historique du producteur

L'introduction de l'impôt sur le revenu et le passage progressif à un système d'impôts synthétiques et personnalisés imposent une réorganisation des trois régies (les Contributions directes et le cadastre, les Contributions indirectes, l'Enregistrement, les domaines et le timbre). Une première tentative de réunion des Contributions directes et de l'Enregistrement (décret du 17 septembre 1926) échoue. Après guerre, les trois directions générales sont supprimées et fusionnées dans la direction générale des impôts (DGI) (décret du 16 avril 1948), à laquelle est rattaché le service des domaines au 31 décembre 1952. En fait, pendant plusieurs années, la DGI n'est que la superposition des trois administrations anciennes, la législation fiscale étant réservée à un service de coordination. La fusion des directions centrales est progressive jusqu'en 1960 avec la mise en place d'une organisation fonctionnelle comprenant huit services. Leur nombre est réduit à cinq entre 1960 et 1969, puis à quatre en 1996 (Personnel et Budget, Organisation et informatique, Opérations fiscales et foncières, Contentieux), enfin à trois en 1998 (Ressources, Application, Juridique). De 1977 à 1998, le

service de la législation fiscale (SLF), rattaché directement au ministre du budget, recouvre son autonomie (décret du 28 juin 1977). Intégré à la DGI (décret du 2 novembre 1998), il en devient une direction (arrêté du 2 novembre 1998) pour laquelle est créé un poste de directeur général adjoint (décret du 15 juin 2000). Le décret n° 2007-1003 du 31 mai 2007 place la DGI sous l'autorité du ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique ; le décret n° 2007-996 du 31 mai 2007 place la DLF sous celle du ministre de l'économie, des finances et de l'emploi et la met disposition du ministre du budget pour la préparation des lois de finances. Quant aux services déconcentrés, ils fusionnent de 1967 à 1970 dans une structure commune, le centre des impôts (décret du 30 décembre 1968). La réforme aboutit également à la mise en place de directions départementales des services fiscaux, ainsi qu'à la fusion des services comptables des contributions indirectes et de l'enregistrement. Les directions à compétence régionale, mises en place à partir de 1960, concourent à une mission générale d'harmonisation et de coordination, avec les directions spécialisées, notamment en matière de contrôle fiscal (décret du 1er août 2000). Les directions des services fiscaux forment une autre catégorie de services déconcentrés de la DGI : elles se composent des centres des recettes des impôts (assiette et contrôle de tous les impôts), des brigades de contrôle et de recherche (depuis 1972), des centres des impôts fonciers (depuis 1977), des conservations des hypothèques. Les objectifs des directeurs des services fiscaux sont déclinés localement et contractualisés avec le directeur général dans le cadre d'un contrat de performance. Enfin, la DGI adopte le statut juridique des services à compétence nationale défini par un décret du 9 mai 1997 pour un grand nombre de ses services territoriaux (arrêtés du 24 juillet 2000) qui s'occupent de la formation des agents (Ecole nationale des impôts, Ecole nationale du cadastre), d'activités à caractère économique (direction nationale d'interventions domaniales - DNID) ou de contrôle fiscal dans des secteurs spécifiques (direction des vérifications nationales et internationales, direction nationale des vérifications de situations fiscales, direction nationale d'enquêtes fiscales). Un arrêté du 13 décembre 2000 crée à compter du 1er janvier 2002 la direction des grandes entreprises, service à compétence nationale, qui est l'interlocuteur fiscal unique des grands groupes (plus de 35 000 entreprises) pour l'assiette et le recouvrement des impôts, les dossiers étant traités par télé-procédures. En 2004, le réseau DGI récupère le recouvrement de l'impôt sur les sociétés et de la taxe sur les salaires, qui dépendait de la direction générale de la comptabilité, et rapproche les recettes (réseau DGCP) et les centres des impôts (réseau DGI). Parallèlement, le programme COPERNIC (arrêté du 12 novembre 2001), piloté conjointement avec la DGCP, est créé pour mettre en place le compte fiscal simplifié et plus largement l'administration fiscale électronique. En 2008, la DGI et la DGCP fusionnent en une direction générale des finances publiques (décret n° 2008-310 du 3 avril 2008).

Évaluation, tris et éliminations.

Les doublons ont été éliminés.

Mode de classement

Ces archives ont été classées de manière thématique.

Présentation du contenu

Ce fonds comporte des documents relatifs à l'examen des propositions de lois et des textes législatifs et réglementaires relatifs à la fiscalité (et en particulier à l'impôt sur les bénéfices industriel et commerciaux), les aménagements et les amendements d'articles, ainsi que la formulation d'avis sur les projets ayant une incidence fiscale. On y trouve également des dossiers relatifs aux travaux préparatoires de réformes fiscales.

Indexation

Fiscalité

Impôt sur les bénéfices

B-0061868/1 - B-0061878/3

Travaux législatifs et réglementaires.

1920-1967

B-0061868/1

Projet de loi de finances, loi n°48-24 du 6 janvier 1948 et modification d'articles de la loi n°48-1477 du 24 septembre 1948 : travaux préparatoires et rapport.

1948

B-0061870/1

Travaux législatifs, proposition de loi et proposition de résolution : travaux préparatoires, courriers parlementaires, rapports.

1955-1957

B-0061871/1 – B-0061872/1

Régime fiscal en Algérie.

1920-1955

B-0061871/1

Projet de loi, loi, proposition de loi, courriers parlementaires, notes, rapports.

1920-1955

B-0061872/1

Projet de loi, projet de décret, projet de décision, correspondance, liste des décrets et lois métropolitains étendus à l'Algérie.

1937-1939

B-0061873/1

Réformes fiscales et amendement d'articles, évaluation des stocks, fixation des indices, décrets 52.111 du 7 mai 1952, 53.207 et 53.208 du 18 mars 1953, 54.223 du 2 mars 1954, projet de décret 1955 : travaux préparatoires.

1958-1962

B-0061873/2

Réformes fiscales, aménagement et amendements d'articles, projet de décrets en vertu des pouvoirs spéciaux conférés par la loi du 14 août 1954.

1954

B-0061873/3

Réformes fiscales, aménagement et amendement d'articles, projet d'arrêté du 15 janvier 1955 fixant la liste des matériels pouvant bénéficier des dispositions de l'article 30 de la loi du 10 avril 1954 portant réforme fiscale : travaux préparatoires.

1954-1955

B-0061877/1

Régime fiscal des plus values, mesures d'assouplissement concernant la taxation des plus values d'actif et des profits exceptionnels, projet de loi, projet de décret : note, travaux préparatoires.

1951-1967

B-0061878/1

Amnistie fiscale : cas particuliers, courriers parlementaires.

1952-1959

B-0061878/2

Modification du code des mesures concernant les débits de boissons et la lutte contre l'alcoolisme, projet d'ordonnance, décret.

1958

B-0061878/3

Projet de loi de finances rectificatives pour 1960-1962 : travaux préparatoires.

1960-1962

B-0061869/1 – B-0061869/3, B-0061874/1 - B-0061876/1

Impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

1939-1965

B-0061869/1

Régime fiscal des stocks et évaluation des stocks, projet de décret pour l'application de l'article 40 de la loi 52.401 du 14 avril 1952 : notes.

1952

B-0061869/2

Adaptation du régime fiscal des stocks, suppression du régime des décotes ou dotations sur stocks et du régime des provisions pour fluctuation des cours, application d'une taxe exceptionnelle aux décotes, projet de décret : notes et travaux préparatoires.

1955-1957

B-0061869/3

Régime fiscal des stocks, fixation des indices applicables pour l'évaluation fiscale des stocks, décret 56.251 du 13 mars 1956, décret 57.334 du 18 mars 1957 et son projet de modification : travaux préparatoires.

1956-1957

B-0061874/1 – B-0061875/1

Provisions pour renouvellement des stocks : courriers parlementaires.

1943-1965

B-0061874/1

1959-1965

B-0061875/1

1943-1964

B-0061876/1

Impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux, provisions pour renouvellement du matériel : études, affaires particulières, notes.

1939-1944